



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

Offre d'emploi : Chauffeur et opérateur de véhicules motorisés

Type de poste

Régulier, temps complet.

Responsabilité

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le titulaire de cette fonction exécute notamment des travaux de maintenance, d'entretien, de réparation et de la construction des infrastructures de la Municipalité.

Nature de la tâche :

Travaux comportant la conduite et l'opération de véhicule motorisé, les véhicules principalement utilisés sont

- Camion avec équipement pour le déneigement des chemins.
- Camion pour le transport de matériaux
- Rétrocaveuse
- Pelle hydraulique

Avoir les connaissances pour la conduite d'une niveleuse serait un atout.

L'employé est responsable de conduire prudemment le véhicule qui lui est confié et d'effectuer les diverses tâches qui peuvent lui être assignées.

Il est requis de veiller au bon fonctionnement de son véhicule ou appareil et d'en assurer l'entretien mineur.

Tâche connexe

Outre la conduite de véhicule l'employé sera appelé à;

- Faire des travaux d'entretien aux bâtiments municipaux.
- Faire des travaux comme manœuvre lorsque requis.

Cette description n'est pas limitative. Elle reflète des éléments généraux du travail à accomplir et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à effectuer.

Exigences et qualités recherchées

- Détenir un permis de conduire valide au Québec de classe 3;
- Détenir un permis de conduire valide au Québec de classe 1 sera considéré un atout;
- Posséder au minimum deux (2) ans d'expérience dans la fonction ou dans une fonction similaire;
- Faire preuve de discrétion, de tact, de débrouillardise, d'autonomie et d'initiative;
- Être capable de travailler seul ou en équipe;
- Avoir une excellente capacité physique et de l'endurance;
- Être disponible pour travailler les soirs et les fins de semaine afin de répondre aux urgences;

Début de l'emploi : mai 2023

CONDITIONS SALARIALES

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Salaire horaire lorsque l'employé est chauffeur, opérateur ou manœuvre entre 22.16\$ et 24.49\$ selon l'expérience de travail du candidat.

Salaire horaire lorsque l'employé est opérateur de niveleuse, entre 27.69\$ et 29.85\$ selon l'expérience de travail comme opérateur de niveleuse.

Toute personne intéressée par ce poste et répondant aux exigences et qualifications requises doit faire parvenir son curriculum vitae, par courriel à dg@val-des-lacs.ca **au plus tard le 12 mai 2023**. Veuillez spécifier : à l'attention de Mme Caroline Champoux, directrice générale - greffière en mentionnant le titre du poste.